

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

SYNTHESE DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS



La commission des Anciens Combattants réunie autour du général d'armée Bruno Cuche, Gouverneur des Invalides

Rapporteur : Jacques Janson

13^e session de l'AFE
6-11 septembre 2010

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>page 4</i>
Synthèse de Jacques Janson, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>page 5</i>
Résolutions de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>page 23</i>
Motion de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>page 25</i>
Annexes	<i>page 26</i>

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Président : M. Alexandre LAURENT
Rapporteur : M. Jacques JANSON
Vice-Président : M. Louis SARRAZIN**

M. BAHSOUN Hassan

M. BILLON Marc

Mme BOUGON-MAASSEN

M. d'AGESCY Gilles

**Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY
Marie-Françoise**

M. DARRASON Olivier

M. DONET Jean

Mme FOUQUES-WEISS Nadine

M. GARCIA Bernard

Mme GARRIAUD-MAYLAM Joëlle

M. GIRAULT Pierre

Mme GOUPIL Michèle

M. GRANIER Daniel

M. GRUNEWALD Jacquot

M. GUERRY Michel

M. HASNAOUI Fwad

M. HUSS Francis

Mme JADOT Claire- Marie

M. JAMIN Marc

M. JANSON Jacques

Mme KAMMERMANN Christiane

M. KAUB Marceau

M. LANGLET Jean-Marie

M. LAUGEL Marcel

M. LAURENT Alexandre

M. LUBRINA François

M. MAC COLL John

M. NAEDER Alain

M. OLIVIERO Pierre

M. SARRAZIN Louis

M. SAVERY Guy

M. SHANKAR Vajoumouny

M. TIROU Ramatchandirane

Administrateur : Monsieur Bruno CHADUTEAU

Synthèse de la commission temporaire des Anciens Combattants

Les Invalides, Napoléon ? Oui, mais d'abord Louis XIV

Si « les faits sont têtus », comme disait le président Pompidou, les mythes, eux aussi, ont la vie dure, d'autant plus que « le papier souffre tout ». Pour démythiser nos croyances réductrices sur les Invalides, que nous identifions spontanément à Napoléon et à son tombeau, et pour ressusciter 230 années passées aux oubliettes de l'Histoire, il nous fallait le plus étoilé des conférenciers en la personne du général d'armée Bruno Cuhe.

Le gouverneur des Invalides a rendu au Roi-Soleil ce qui lui appartenait, en l'occurrence la fondation des Invalides en 1674, tandis que se déroulait sous nos yeux le diaporama ci-joint.

Cette évocation des Riches Heures des Invalides s'est effectuée sous la forme d'un schéma tridimensionnel, à savoir : la Mission historique des Invalides ; leur vocation médicale au tournant de la Première Guerre mondiale et la Recherche. Ces étapes furent décrites par le Gouverneur comme étant le cœur, le poumon et l'avenir des Invalides.

Quelques dates clés

À la mission historique des Invalides – servir d'hospice – mission voulue par Louis XIV, se greffa une école de chirurgie, parallèlement à l'érection du Dôme, au début du XVIII^e siècle.

Napoléon 1^{er} accrut la renommée des Invalides. Ainsi, le 15 juillet 1804, il remit les premières croix de la Légion d'honneur. Il visitait d'ailleurs volontiers ses anciens compagnons d'arme.

En 1913, alors qu'il ne restait plus que 17 pensionnaires, l'existence même des Invalides fut mise en cause. La Première Guerre mondiale devait malheureusement repeupler et même surpeupler la vénérable institution et l'orienter vers le traitement des traumatismes neurologiques (rapport de Jean Camus sur « les grands infirmes par trouble des centres nerveux » et la Loi André-Maginot portant sur la naissance du droit à réparation et à reconnaissance).

Le retour des cendres de l'Aiglon, en 1940, dans des circonstances controversées, ancre davantage l'adéquation entre « Invalides » et « Napoléon » dans l'inconscient collectif.

Le gouverneur des Invalides relève directement du président de la République, alors que l'Institution nationale des Invalides est devenue, à la suite de la Loi du 5 juillet 1991, un établissement public placé sous la tutelle du secrétariat d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. Il est responsable du lieu de mémoire des Invalides, dont le bras séculier est la commission des Plaques.

En termes de chiffres, le Centre des pensionnaires des Invalides peut accueillir jusqu'à 91 pensionnaires. Les conditions d'accès audit centre stipulent que les ayants-droit le sont au titre de l'article L. 36 (blessures de guerre) et de l'article L. 37 (blessures en service) du *Code des pensions militaires d'invalidité*. Le taux minimal d'invalidité pour être admissible est de 85 %.

Le Centre médico-chirurgical comprend le Service de soins de suite et de réadaptation ; le Service de chirurgie, l'Unité sensori-cognitive, ainsi que le Centre de consultations externes et les services médico-techniques.

L'avenir de l'Institut national des Invalides se matérialise à travers un projet de recherche depuis l'intégration du Centre d'études et de recherches sur l'appareillage des personnes handicapées, le 1^{er} janvier 2010.

Le général Cuche a rendu un hommage émouvant aux bénévoles qui se dévouent en faveur des pensionnaires des Invalides.

En résumé, l'Institut national des Invalides n'est ni un hôpital ni une maison de retraite ; il se caractérise par son unicité.

À l'intention des nombreux conseillers qui ne pouvaient pas être présents au dernier bureau de l'Assemblée, la Commission est revenue sur l'intervention du général Robert Augier de Crémiers, directeur du Service national, au sujet de l'évolution de la Journée d'appel de préparation à la Défense et sur les échanges qui l'ont suivie.

**Intervention du Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS,
Directeur du service national, au sujet de l'évolution de la Journée d'appel de préparation à
la Défense (JAPD)**

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS, Directeur du Service national

Merci beaucoup.

Je voulais remercier les deux conférenciers précédents d'avoir chauffé la salle. Manifestement, ils y sont bien parvenus.

Effectivement, c'est un plaisir pour moi d'intervenir sur la JAPD suite à l'invitation de Monsieur Denis FRANÇOIS et, je crois, via Monsieur DEMARQUIS de la Direction des Français de l'étranger.

Je suis le Directeur du service national. La Direction du service national a deux missions génériques qui consistent en la mise en œuvre de la JAPD et en la gestion des archives individuelles des Français qui ont servis sous les drapeaux d'une façon ou d'une autre, mais aussi des étrangers qui ont servi en tant que Français et notamment des Africains d'Afrique Centrale ou d'Afrique du Nord. Je gère, à ce titre-là, 80 millions de dossiers individuels. Cela a l'air assez neutre, mais les 80 millions d'archives individuelles ne sont pas des archives mortes. Ce sont des archives vivantes puisque nous répondons à 3 000 sollicitations individuelles par jour de personnes qui nous demandent en général des certificats de blessures, des certificats de pension, des certificats d'état des services militaires, en particulier au moment où elles liquident leurs retraites.

Je vous le dis en insistant un tout petit peu, car nous avons des étrangers qui ont servi à titre français et qui sont donc des ayants droit. Nous avons donc beaucoup de sollicitations, en particulier de tous les anciens tirailleurs Sénégalais ou pas qui nous écrivent pour faire valoir leurs droits et en particulier qui ont beaucoup écrit au moment de la décrystallisation des pensions.

Je clos ce sujet, mais je répondrai, bien entendu, tout à l'heure aux questions, si vous en avez et si j'en suis capable.

La JAPD, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est maintenant 11 ans d'expérience que nous avons. En 2009, nous avons passé 760 000 jeunes en JAPD en métropole et à l'étranger. Au bout de 11 ans, cela nous fait la bagatelle de 8 millions de jeunes qui sont passés à la JAPD. Il faut savoir que maintenant dans l'armée, les capitaines et les commandants ont fait leur JAPD et n'ont plus été de la génération qui faisait son service militaire. Donc, le temps passe vite.

La plupart d'entre vous connaissent le dispositif de la JAPD à l'étranger donc, je n'y reviens pas. D'autant plus que vous êtes amenés, vous Assemblée, à vous prononcer sur les évolutions que vous souhaitez puisque cette mission de mise en œuvre de la JAPD est confiée au ministère des Affaires étrangères et pas au ministère de la Défense.

Cela dit, je vais faire un petit exposé sur la rénovation actuelle de la JAPD, mais je serai prêt à répondre à vos questions et à écouter vos suggestions. Un exposé en deux parties. Premièrement, quelques statistiques concernant la JAPD à l'étranger, donc, la JAPD qui vous concerne. Puis, la rénovation qui m'amène ici pour vous parler de ce que nous sommes en train de faire évoluer dans la JAPD.

Les « résultats » de la JAPD à l'étranger nous sont communiqués par les postes d'ambassades directement à la Direction du service national. En 2009, ont été convoqués 5 900 jeunes et il y a eu 2 000 participants, soit un résultat de 30 % que l'on peut lire comme étant faible, mais que l'on peut lire – je vous le dis tout de suite – comme n'étant pas si mal que cela.

La répartition géographique montre qu'effectivement en Afrique et en Europe, on a des résultats tout à fait convenables par rapport à ailleurs. Je le mets sur le fait, notamment en Afrique, d'une

certaine proximité, d'une certaine culture et d'une densification de la population française militaire à travers les militaires d'active qui sont dans la coopération. A titre d'information, j'ai le détail poste par poste et site JAPD par site JAPD à jour pour 2009. A partir de maintenant, un certain nombre de postes dispose d'un logiciel qui leur permet de nous envoyer directement des statistiques immédiatement exploitables et qui sont très intéressantes, en particulier pour la participation des JAPD des binationaux. On pourrait croire que les binationaux sont encore moins intéressés que les nationaux franco-français. Ce n'est pas sûr. Je n'ai pas exactement les statistiques de participation, mais j'ai les statistiques de convocation. La moitié sont des binationaux, globalement. Les taux d'absentéisme sont dus à un certain nombre de paramètres que nous analysons très différemment par rapport à ce qui se passe en métropole, puisque s'agissant de cette dernière, on a 90 % de participation. En général, les 10 % restants sont reconvoqués. Là, on a 50 %. Les taux de participations faibles et qui doivent être augmentés sont dus aux distances – on en est conscients – également aux coûts, puisque l'ensemble des coûts est à la charge du ministère des Affaires étrangères et européennes (cf. le coût des transports), mais également à la motivation individuelle des gens qui en sont chargés dans les différents postes et, il faut le dire aussi, à la motivation des éventuels participants à la JAPD. Mais il s'agit du même phénomène qu'en France.

Voilà ce que je voulais dire sur ces statistiques concernant la JAPD à l'étranger.

La rénovation que nous avons lancée depuis six mois arrive à maturation et on va commencer à la mettre en œuvre. Comme on est à la mode, on va commencer par l'expérimenter plutôt que de la mettre en œuvre avant de l'expérimenter.

Au mois de septembre dernier, à l'occasion de la sortie du Livre blanc sur la Défense et la sécurité, l'existence même de la JAPD a été confirmée. C'est une première chose et je suis au premier rang des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce Livre blanc. Mais, comme je l'ai indiqué dans le titre du Livre blanc, le Livre blanc a changé de configuration, puisque ce n'est plus un Livre blanc sur la Défense, mais sur la Défense et la sécurité au sens où la Défense n'est pas qu'une affaire d'armée, mais également une affaire militaire. Aussi, la sécurité est une affaire globale. Il était donc évident qu'il ne fallait pas rester cantonné à la Défense. Donc, nous sommes en train d'adapter le message que nous passons aux jeunes Français, aux jeunes nationaux sur la Défense étendue à la sécurité surtout collective.

Une fois que l'on m'a demandé de rénover et d'adapter le discours, j'ai pris l'opportunité de faire autre chose, de faire plus, parce que – comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure – la JAPD a 11 ans. Donc, c'est le moment, me semble-t-il – même s'il y a eu des adaptations qui n'ont pas été neutres – de donner un petit coup de balai pour enlever une partie de la désuétude du message et du support. Sur le support, vous comprenez bien que les DVD aujourd'hui nous, on trouve cela bien, mais nos enfants ne savent même plus ce que c'est. Pour eux, ce sont des 33 tours. Il est évident que l'on va mettre tout cela à jour pour donner de la souplesse et pour donner un côté plus moderne de la JAPD. Nous rénovons le message. Nous allons rénover la pédagogie en essayant de faire en sorte qu'elle soit la plus interactive possible. Je vous rappelle qu'en France en général, les intervenants sont tous militaires. Ce sont des militaires qui déroulent le menu et qui font l'instruction. Quand on fait de l'instruction civique, les jeunes ont eu leur instruction civique. Il s'agit de leur redire la même chose d'une façon différente et surtout avec des acteurs différents. Et enfin, comme je le disais à l'instant, nous rénovons les supports.

Pour être pratique et pour gagner des effectifs et donc réduire les coûts, je m'inscris totalement dans la démarche du gouvernement actuel, de l'Etat, qui consiste à faire en sorte que l'on fasse le recensement via Internet, que j'établisse le dialogue qui aujourd'hui se fait par 1,4 million imprimés par an. Je souhaite faire des économies de timbres et que tout cela se fasse au maximum par Internet : les convocations aux JAPD, le dialogue pour changer les dates, puisqu'en général on a quand même 250 000 contacts avec des jeunes qui nous demandent de changer la date ou le lieu de convocation. Cela, nous allons également le faire par Internet, ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant, parce que l'on avait commencé par le format papier. Donc, une fois que l'on a commencé par le format papier, repasser à Internet devient difficile. Le réflexe des jeunes aujourd'hui est de passer par le téléphone. C'est bien, mais ce n'est pas pratique. Passer par Internet

pour l'ensemble du dialogue avec les jeunes, mais également pour que les jeunes puissent se renseigner sur le site Internet de la Défense. Nos jeunes vont avoir un espace JAPD. C'est important, parce que ce site Internet sera consultable de partout. Il n'y aura pas besoin d'être en métropole. De même, il y aura un espace privé pour les intervenants donc, pour nos Français – militaires ou scolaires, professeurs d'école, intervenants ou diplomates, qui pourront aller chercher des éléments sur le site sur lequel moi, je vais mettre la documentation qui, pour l'instant, était une documentation DVD, voire papier. Il s'agit de la première série de réorganisations que je mène sur la JAPD.

La deuxième série de réorganisations est lourde. Il s'agit, pour moi, d'assurer une rentabilisation de cette journée qui coûte cher. Mais ce n'est pas une rentabilisation Défense que je recherche. Comme c'était la seule façon que l'Etat a de rencontrer tous les Français à un moment donné assis sur des sièges, il faut demander à tous les ministères ce qui les intéresse. Cela est vrai à l'étranger et encore plus probablement à l'étranger pour les consulats de réunir une fois au moins la totalité de la population.

Il y a le pendant, l'avant et l'après JAPD.

Pendant la JAPD, il y a une chose que nous ne changeons pas ou peu, c'est qu'il y avait déjà une instruction, par exemple, sur les gestes élémentaires de secourisme. Cela n'a l'air de rien ; cela n'a rien à voir avec la Défense, mais le but n'est pas d'avoir quelque chose en rapport avec la Défense. C'est quand même un acte citoyen de savoir quoi faire lorsque l'on découvre quelqu'un qui est blessé. Donc, on va continuer à faire cela, même si l'on peut penser que cela pourrait être fait par quelqu'un d'autre, en particulier par l'Education nationale. L'Education nationale a pour projet de reprendre le flambeau, mais il n'est pas inutile de répéter certaines choses deux fois. Donc, on va décider si l'on maintient, après que l'Education nationale ait repris le flambeau, mais pour l'instant, c'est nous qui le faisons. Comme il faut là aussi se mettre au goût du jour, j'ai fait intégrer à cette séance de secourisme la mise en œuvre du défibrillateur qui devient, en France mais probablement aussi à l'étranger, une cause importante au vu de la multiplication des défibrillateurs dans les espaces publics. De même, on fait un test de détection de difficultés de lecture qui est entièrement automatisé depuis un an, qui est remarquable. Automatisé, cela veut dire que ce n'est plus par écrit comme ceux qui ont fait les trois jours l'ont connu, mais c'est sur la base du principe du passage du permis de conduire, avec des questions-réponses, au moyen d'une télécommande. Les jeunes sont très à l'aise avec cela. Nous obtenons des résultats, mais c'est un test qui aujourd'hui est littéraire. L'Education nationale m'a demandé de rajouter un test à dominante de numéracie. J'ai découvert le terme de « numéracie » donc, en clair de maniement des chiffres. Nous allons donc intégrer un test de numéracie à partir de l'été 2011, car cela est un petit peu long à mettre au point.

Avant, il était inscrit dans la loi – et la loi n'avait pas été du tout appliquée – que les Français devaient avoir fait une visite médicale avant de venir à la JAPD et apporté un certificat pour ensuite participer à la JAPD et obtenir leur certificat de JAPD. Cela n'a jamais été appliqué. Je sais pourquoi, mais ce n'est pas la peine de s'étendre. En clair, il n'y avait pas d'argent. Je suis en contact avec le Cabinet et avec les services du ministère de la Santé et nous allons faire en sorte que cela se fasse. C'est là aussi, me semble-t-il, un investissement, parce que pour faire passer 760 000 visites médicales par an auprès du médecin référent, d'un médecin qui, en principe, connaît le jeune qu'il reçoit pour lui parler d'un certain nombre de problèmes que connaissent les jeunes, des addictions, etc., je pense que cela aura un effet bénéfique pour les dépenses de santé 10 ou 20 ans plus tard. Détecter une maladie ou une addiction à 20 ans évite de la soigner à grands frais 10 ou 20 ans plus tard. Nous allons essayer de le mettre en place, mais c'est très compliqué. L'idée est de lier cette visite médicale à la convocation aux JAPD. J'ai obtenu du ministère de la Santé, qui n'était pas favorable, que ce soit moi qui envoie la convocation médicale. En fait, c'est un coupon détachable – même s'il est informatique – de la convocation à la JAPD. Le médecin le tamponnera pour dire qu'untel a bien effectué sa visite médicale. On va essayer de mettre cela en œuvre via une expérimentation sur cinq départements à partir de la fin de l'année.

L'après, c'est que nous faisons passer un test de difficultés de lecture à nos 760 000 Français qui viennent aux JAPD. On en a actuellement 10 % d'échec à ce test, soit environ 80 000 jeunes. Faire

passer des tests, pour faire des statistiques, alors évidemment les statistiques sont un remarquable outil de contrôle de gestion du ministre de l'Education nationale par rapport à ce que fait cette dernière. Le ministre de l'Education nationale est très friand des statistiques que nous leur apportons qui, au passage, recoupent exactement celles faites par le ministère de l'Education nationale. Pour l'instant, nous avons – sans vouloir décourager les bonnes volontés – de mauvais résultats sur le traitement individuel des cas que nous détectons. Quand un jeune échoue, il y a plusieurs possibilités. Soit il est encore scolarisé et on ne fait que signaler à l'inspection de l'académie concernée que ce jeune-là ne sait pas lire. L'inspecteur d'Académie pouvait déjà le savoir, auquel cas, il avait déjà pris les mesures, autant que faire se peut, pour essayer de l'aider. Soit il ne le savait pas et, en général, il y a un déni, parce que les professeurs n'acceptent pas vraiment que des militaires leur expliquent qu'un de leurs élèves ne sait pas lire. Ils ont raison. Soit ils ne l'avaient pas détecté, mais j'en doute, soit c'est parce que le jeune peut s'être sabordé. Il s'en moquait, quoiqu'il n'y ait plus le service militaire derrière donc, il n'a plus de raisons de s'en moquer. En tout cas, ces signalements, nous allons en changer le contexte. Ceux qui n'étaient pas scolarisés, nous étions obligés de leur demander leur autorisation pour signaler leur cas, principalement aux missions locales. Vous savez qu'à partir du mois de septembre prochain va se mettre en place en France un réseau de plateformes de décrochage qui sera sous l'autorité des préfets, qui pourra coordonner l'action des missions locales, celle de l'Education nationale et celle du Pôle Emploi au sujet de chaque jeune. Il s'agit de savoir ce qu'il faut faire d'un jeune qui est détecté comme étant en difficultés par tout le monde.

Avec ces plateformes, j'ai l'occasion d'approvisionner la plateforme en nombre de jeunes que nous avons détectés en difficultés de lecture ou en difficultés d'insertion professionnelle – puisque nous leur posons la question. On demande aux jeunes de remplir un papier. Un certain nombre d'entre eux réussissent les tests de difficultés de lecture, mais nous avouent ne plus être scolarisés et ne plus rien avoir. Nous allons pouvoir signaler le cas de ces gens-là aux plateformes de décrochage. Nous allons faire « front commun » avec le ministère du Travail, le ministère de la Jeunesse, le ministère de la Défense et le ministère de l'Education nationale pour présenter un dossier de transmission des 80 000 noms aux plateformes de décrochage pour ne pas que la CNIL refuse que nous transmettions ces dossiers. En effet, c'est quand même un sujet relatif à la liberté individuelle sur lequel il faut être particulièrement vigilant. Donc, on ne transmettra que le nom et pas beaucoup plus.

Je voulais absolument rentabiliser ces tests de détection de difficultés de lecture, puisqu'on s'apercevait qu'entre ceux que l'on signalait à l'Education nationale et ceux que l'on ne signalait pas du tout parce que le jeune ne voulait pas, finalement, on n'avait que 20 % des jeunes détectés en difficultés de lecture dont nous assurions ensuite un suivi, ce qui n'est quand même pas une rentabilité extraordinaire. Donc là, on va vers 100 %.

Nous allons recevoir individuellement lors de la JAPD tous les jeunes détectés en difficultés. Nous allons les informer, mais j'ai tenu à ce que l'on informe également la totalité des Français sur les dispositifs d'insertion professionnelle, puisqu'il s'agit de cohésion nationale. Celui qui est à l'aise, qui n'a pas de problème, qui à 17 ans est en prépa à Sciences politiques, c'est quand même bien qu'il écoute ce qu'on lui raconte dans le domaine de l'insertion professionnelle, surtout après avoir constaté que son petit camarade d'une journée a passé la totalité des tests – soit 25 minutes – avec le nez levé sans appuyer une seule fois sur la télécommande. C'est peut-être la première fois de sa vie qu'il voit cela. Si on lui montre qu'ensuite l'Etat explique et met en œuvre un dispositif d'insertion professionnelle et si ce jeune entend pour la première fois de sa vie parler des missions locales, de l'insertion professionnelle, du Pôle Emploi et des plateformes de décrochage, ce sera finalement cela de gagné, mais pas uniquement pour les décrocheurs – terme que l'on emploie pour parler de ceux qui ont décroché.

Nous allons faire participer les missions locales aux réceptions individuelles des jeunes. Enfin, puisque vous savez que la loi sur le service civique vient de paraître, nous allons également délivrer une information sur les possibilités offertes aux jeunes en termes de service civique. Les Anglais ne l'ont pas formalisé, mais c'est l'année sabbatique anglaise, sachant que le service civique ne s'applique pas seulement aux jeunes en difficultés, il s'applique à tout le monde.

Voilà pour la rénovation de l'avant, du pendant et de l'après de la JAPD.

Sur le fond, je vous remontre le programme qui, tel qu'il apparaît là, ne varie pas tellement par rapport au programme d'aujourd'hui. Il a trois modules.

Si vous me le permettez, je commence par le deuxième qui parle de la justification de l'effort de défense français, parce qu'il est quand même important de parler de la défense.

Le troisième module parle des métiers de la défense. Il faut savoir que c'est stratégique. Pourquoi les métiers de la Défense ? Parce que les armées me disent à moi, Directeur du service national, qu'elles font des statistiques dans leurs propres rangs auprès des jeunes militaires engagés des trois armées et de la gendarmerie. Les quatre recruteurs de chacune de ces armées me donnent à peu près les mêmes statistiques et me disent que 50 % des jeunes qui sont chez nous annoncent avoir entendu pour la première fois parler des métiers militaires à l'occasion de la JAPD. Cela remplace évidemment toutes les campagnes de recrutement. Cela initie, du moins, l'ensemble de l'information de tous les jeunes et pas uniquement ceux qui sont attentifs et qui recherchent déjà quelque chose. Cela initie en particulier vers les jeunes qui ont le plus de difficultés que nous nous faisons l'honneur de recruter, puisque l'on a la chance de ne pas passer par les concours de l'administration et que l'on n'est pas obligés, pour un poste N, de prendre un bac +2 si le concours recrutent des bac +2. Donc, légitimation de l'effort de Défense et information sur les métiers militaires.

Mais – et j'aurais dû commencer par cela, on commence d'ailleurs par cela le jour de la JAPD – une information et une sensibilisation aux droits et aux devoirs des citoyens. Vous avez entendu récemment le débat sur l'identité. En fait, on fait un cours complémentaire d'instruction civique, qui n'est pas délivré par un professeur de l'Education nationale, mais par un sergent qui a 22 ans, un adjudant qui a 30 ans ou par un lieutenant-colonel de réserve qui peut avoir 40 ou 50 ans. On évoque aussi les principes de la République, les principes du vivre ensemble qui sont les mots en cours actuellement pour parler de cette affaire, mais aussi toutes les possibilités d'engagement en présentant aux jeunes un leitmotiv bien connu : « Pensez à ce que vous pouvez faire pour la société et non pas ce que la société peut faire pour vous ». Tous les engagements possibles vers la Croix rouge, vers Emmaüs, vers les causes humanitaires, vers les armées à travers les réserves, vers les bénévoles ou vers les pompiers sont évoqués et sont suscités.

Au passage, vous voyez que l'on appuie beaucoup sur le côté citoyen. Grâce au Sénat, initialement, puis à l'Assemblée nationale, la loi vient de changer à l'occasion du passage de la loi sur le service civique. L'appellation de la JAPD deviendra, à partir du moment où l'on va lancer la réorganisation officiellement, Journée de défense et de citoyenneté, JDC. D'ailleurs, nous allons essayer de rajouter un petit peu plus de solennité, parce que l'on pense qu'il en faut dans la société. Dans les salles, nous allons mettre un drapeau français, puisque ce n'est pas le cas pour l'instant. Pourquoi ne pas mettre également une Marianne. A la fin de la journée, probablement que la participation d'élus locaux sera demandée ; lesquels trouveront un intérêt de rencontre avec leur jeunesse et, pour être factuel, avec leurs futurs électeurs afin qu'ils remettent le certificat de JAPD, pour ne pas évoquer éventuellement la remise de la carte d'électeur. Ceci est relié à un autre projet que j'appelle projet BEAUDOIN, qui est préparé sous mandat du Président de la République, par le député BEAUDOIN, maire de Saint-Mandé, qui réfléchit à un parcours des jeunes. Je ne peux vous en dire plus, parce qu'il doit le présenter le 15 juin prochain au Président de la République. Il a réussi à en parler pendant une heure hier à une assemblée sans rien dire. Je serai peut-être moins bon que lui. L'idée est de préparer un parcours qui parle de la citoyenneté et de la défense avec des étapes, dont la JDC sera un des pions centraux. Il y aura des choses avant et des choses après avec des étapes dont la remise de la carte d'électeur, ce qui me paraît être un symbole fort dans le développement de la citoyenneté française.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis bien conscient que cette rénovation concerne à 90 % le territoire national, mais, bien entendu, les Français de l'étranger, nationaux ou binationaux, seront concernés au premier chef par cette rénovation parce que les produits vont changer. Je crois que dans certains cas cela sera facilité par l'accès Internet dont je parlais tout à l'heure.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Monsieur le Président

Merci, mon Général. Vous avez effectivement devant vous des élus qui participent souvent à ces journées et qui sont très heureux d'entendre parler de cette rénovation.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la Commission des anciens combattants.

Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants

Mes respects, mon Général. Je suis moi-même officier honoraire et grand invalide de guerre. J'ai plusieurs questions et constatations.

En ce qui concerne la conscription, il faut savoir que la conscription n'est pas supprimée, mais suspendue. Donc, à tout moment, elle peut revenir.

Deuxième chose, la nécessité des documents de la JAPD, lorsque l'on veut aller travailler dans une grande société. Il est demandé si l'on a satisfait aux obligations militaires. Or, il faut savoir que par exemple en Belgique, il n'y a plus de JAPD – je suis sûr qu'il y a d'autres pays où il n'y en a plus non plus – depuis le moment où l'on a supprimé l'attaché de Défense. Quand on demande au Consul général de s'en occuper, il dit : « Je n'ai pas les crédits, je n'ai pas les moyens ».

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je propose de répondre tout de suite, si vous le voulez bien. Les consulats et le Quai d'Orsay ont la possibilité de valider le certificat de JAPD s'il n'a pas été en mesure de la faire. Donc, cela revient au ministère des Affaires étrangères et européennes. J'ai vu dans les comptes-rendus qu'une personne faisait trois heures d'avion pour venir, personne ne va payer le billet pour faire San Diego-San Francisco afin de venir au consulat de San Francisco. La question est vraie. Il n'y a pas que l'entreprise, il y a le permis de conduire en métropole. Vous n'avez pas le permis de conduire. Au passage, on a 96 % de passage à la JAPD. C'est peut-être pour les examens, mais c'est surtout pour le permis de conduire, pour ceux qui veulent bien le passer avant de conduire.

Pour répondre à votre question directe, les consulats peuvent délivrer une attestation JAPD même s'ils ne l'ont fait pas. Simplement, ce sur quoi on s'est mis d'accord, c'est que le service envoie la documentation qui aurait été projetée et, à terme, lui dise : « Consultez le site JAPD du ministère de la Défense ».

Monsieur Alexandre LAURENT

Pour moi qui ai fait la conscription, je trouve quand même désolant pour un jeune d'aller simplement au consulat pour demander un certificat. Il n'a rien vu de l'armée et ne sait pas ce que c'est.

Ensuite, ce qu'il y a, c'est que finalement, il serait bon de remettre la conscription. Or, vous avez parlé d'un service civil qui durerait un an, d'après ce que j'ai compris. Je crois que ce serait une bonne chose. D'abord, cela permettrait le brassage de la population jeune, ce qui permettrait aux jeunes de mieux se connaître et de mieux s'apprécier les uns, les autres. Car actuellement, dans la société, nous avons des castes, des clans et les jeunes se révoltent contre cela. Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir les relever.

Aussi, je me demande qui va payer les visites médicales à l'étranger. Il est important de savoir comment nous allons régler ce problème. Vous avez fait un bel exposé, mais on sent, dans tous les domaines, que votre exposé est hexagonal. Vous l'avez souligné en dernier point, mais on espère que les nouvelles dispositions seront valables à l'étranger. On aimerait avoir plus de renseignements à ce sujet.

Je vous remercie.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Le débat sur la conscription, ce n'est pas à moi de répondre. C'est une loi et on a, au premier rang, des gens qui ont voté des lois. Je ne vais pas dire qu'ils ont eu tort. Simplement, ce que je veux dire, pour répondre un petit peu quand même, vu de ma fenêtre, le brassage social de la fin du service militaire était une illusion. J'ai été capitaine et je vais être un peu expéditif, mais les fils de bourgeois ne faisaient plus leur service militaire, les paysans ne faisaient plus leur service militaire, les jeunes en très grandes difficultés ne faisaient plus leur service militaire, parce qu'ils se faisaient exemptés d'une façon ou d'une autre. Donc, le brassage social devenait de plus en plus limité, pour dire les choses gentiment.

Maintenant, l'application à l'étranger. Concernant la visite médicale, je souscris totalement. Nous ne serons pas en mesure – on n'a pas étudié le cas, mais on va le faire – de faire passer la visite médicale aux Français de l'étranger. Il faudra que l'on trouve autre chose. Encore que ponctuellement si on y arrive, on essaiera de le faire. Je vous rappelle que c'est une visite qui sera payée par les caisses d'Assurance maladie. Donc, effectivement, les Français de l'étranger ne cotisent pas aux caisses d'Assurance maladie. Cela veut dire que ce problème n'est pas insoluble. J'ai une fille qui est en Suisse et elle ne cotise plus. D'ailleurs, elle voudrait bien rentrer en France rien qu'à cause de cela. On pourra peut-être trouver des solutions ponctuelles, mais ce que je sais, c'est qu'on n'en trouvera pas qui soient universelles pour la totalité des pays.

Après, je ne sais pas si c'est une question que l'on va me poser tout à l'heure, mais il est vrai que le discours que nous délivrons aux Gaulois ne s'applique pas forcément aux binationaux de Colombie. J'ai vu dans le compte-rendu qu'il était difficile de dérouler un discours de citoyenneté dans un pays en guerre. C'est vrai. Mais là, nous allons essayer de trouver des supports adaptés à certains cas. Il n'y a pas qu'en Colombie. En Nouvelle-Calédonie, parler de la Gaule, cela intéresse, mais de façon relativement éloignée. Il y a un certain nombre de régions d'outre-mer où c'est le cas. Je crois qu'Internet va nous aider à faire en sorte que les conférenciers puissent puiser dans un réservoir qui sera plus élargi que le DVD d'aujourd'hui, qui est un DVD fixe.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

C'est le site du ministère de la Défense qui comprendra deux parties. Il y a aura un espace jeunes, mais on le connaît déjà parce que l'on va sur les blogs. On fait du renseignement. Comme tous les gens, on va lire ce qui se dit au sujet de la JAPD. On a fait un « buzz », paraît-il, en supprimant le crayon. On distribuait un crayon aux JAPD, on l'a supprimé pour des raisons d'économie et maintenant il se vend très cher apparemment. Vous voyez, on apprend des choses.

Je vous propose de passer à la question suivante.

Monsieur le Président

Merci, mon Général.

En raison du retard pris par les débats passionnés précédents, je vous demanderai de limiter vos interventions à deux minutes. Vous êtes une dizaine à avoir demandé la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Mon Général, le retour de la France dans les structures militaires de l'OTAN commence à avoir pour effet une réduction du personnel des missions militaires dans les ambassades. Cette diminution programmée, diminution combinée à la fermeture de certains consulats qui organisaient des journées d'appel de préparation à la Défense, ne va-t-elle pas aboutir progressivement à l'exclusion de la JAPD *de facto* des jeunes Français établis hors de France ? Comment envisagez-vous de pallier cette disparition annoncée autrement que par l'envoi aux jeunes concernés d'une attestation certifiant la régularité de leur situation ?

Pour avoir été, pendant des années, le seul élu du Centre et de l'Ouest du Canada à assister et à animer la JAPD qui se tenait au lycée Claudel à Ottawa, je puis témoigner que cette rencontre organisée remarquablement par les consuls et par les attachés de Défense qui se sont succédés permettait à nos jeunes compatriotes de prendre davantage conscience de leur identité française, de notre histoire et partant du devoir de mémoire, ainsi que de découvrir les questions de défense et les métiers liés à la défense.

A l'intention des jeunes Français établis à l'étranger qui n'ont pas la possibilité de participer à une journée d'appel de préparation à la Défense, mais peut-être aussi à l'intention de ceux qui ont bénéficié de cette formation, pourquoi ne pas concevoir un DVD qui constituerait une JAPD virtuelle au-delà de ces jeunes, les élus des Français de l'étranger que nous sommes, à commencer par les membres de la Commission des anciens combattants, pour les utiliser lors d'événements commémoratifs auprès de nos compatriotes ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci beaucoup. J'approuve ce qui a été dit par mon collègue Jacques JANSON puisque, vous vous en souvenez, Général, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué ensemble. Je voudrais vous féliciter d'ailleurs de ce que vous faites pour rénover cette JAPD. Vous savez nous, Français de l'étranger, nous avons eu trop souvent l'impression, en particulier en ce qui concerne ces questions de Défense, que nous étions toujours les derniers informés. Je rappellerai, par exemple, que notre Commission des lois avait demandé au Général De Metz, un de vos prédécesseurs, de venir devant notre Commission pour justement examiner ces problèmes. Nous nous étions aperçus qu'il y avait un dépliant qui avait été fait sur ces JAPD, qui présentait très bien ces JAPD, qui parlait de la possibilité pour les jeunes Européens de participer à ces JAPD, mais il n'y avait pas un mot sur les Français de l'étranger. Nous avons obtenu que ces dépliants soient refaits et vraiment heureusement. Malheureusement, ce n'est pas seulement depuis l'entrée dans l'OTAN, mon cher Jacques, c'est depuis plusieurs années que nous voyons en permanence ces JAPD se réduire en peau de chagrin. Déjà, ce n'est pas une journée, c'est une demi-journée à l'étranger, quand c'est organisé. J'ai d'ailleurs adressé une question écrite, je vous en avais parlé. Nous avons 68 JAPD en 2003 et nous en avons eu 39 en 2009. C'est assez dramatique, parce que quel est le problème ? Nous l'avons déjà dit au Général De Metz. C'est vrai que le financement par le ministère des Affaires étrangères n'est pas une très bonne chose. Nous avons essayé d'obtenir plus d'implication du ministère de la Défense dans le financement de ces JAPD, parce qu'il n'y a rien. Je me souviens de ma toute première JAPD à Londres où il n'y avait même pas un drapeau français. C'était le drapeau vénézuélien, parce qu'il y avait eu une exposition au lycée la veille sur le Venezuela et même pas un café pour ces jeunes qui parfois avaient parcouru 500 ou 600 kilomètres pour venir suivre la JAPD. Donc, premier problème, un problème de financement.

Deuxièmement, nous devons absolument sensibiliser les postes consulaires et les ambassades. J'avais eu l'occasion de vous le dire, je me souviens qu'un ambassadeur d'un très grand pays, chaque fois que je passe à l'étranger, je demande le bilan JAPD et cet ambassadeur m'avait dit : « JAPD, mais qu'est-ce que c'est que cela ? ». Il ne connaissait même pas l'existence de la JAPD. Bien évidemment, je ne citerai pas de nom. Mais c'est trop important. Je crois qu'il faut sensibiliser les ambassades et je crois qu'il serait très important, peut-être, que vous puissiez faire un exposé à la Conférence des ambassadeurs sur ces nouvelles journées. Profitez du rapport de mon collègue député BAUDOIN et de vos réformes pour bien sensibiliser les ambassades et les postes consulaires. Nous ne pouvons pas ne pas organiser, comme c'est trop souvent le cas, ces journées dans nos ambassades et consulats. Effectivement, il y a des gens qui sont trop loin, on ne peut pas le faire. A ce moment-là, il faut pouvoir avoir, sur Internet, une formation qui puisse reprendre un certain nombre d'idées et de positions avec, par exemple, un quizz, une interrogation à la fin qui pourrait permettre de donner le certificat.

Je vois que le Président me fait signe et je vais arrêter là. Mais je voudrais vous féliciter de ce que vous faites enfin, parce que cela correspond vraiment à un grand souci de notre Assemblée des Français de l'étranger. On compte sur vous et on vous aidera.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Juste une petite réponse complémentaire. La situation que vous décrivez à l'étranger de désertification des postes d'attaché de Défense, on la connaît, malheureusement. Là, il y a un autre sujet. La totalité des Français de l'étranger, ce n'est même pas ce qui se passe dans un département. Donc, on a des défis très importants à relever. On a plusieurs départements contigus sans présence militaire. On est en train de le traiter. Et je crois effectivement que la mise à disposition sur Internet d'éléments – parce que j'ai vu qu'à certains endroits ce n'était déjà plus des militaires, mais des professeurs d'histoire du lycée français ou des officiers de réserve – c'est déjà la bonne solution, mais simplement, il faut que je leur amène, moi, la matière et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre exposé qui, en ce qui me concerne, m'a passionné.

Je voudrais vous dire, mon Général, que je représente la circonscription de Suisse qui est la plus nombreuse du monde des Français de l'étranger. En Suisse, nous avons un petit problème. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que pour le recensement des jeunes, c'est de 17,5 ans à 25 ans. Or, en Suisse, il y a une obligation avec l'article 37 suisse – qui ne nous concerne pas puisqu'il concerne nos amis suisses – de vous faire recenser chez les Suisses également entre 18 et 19 ans. Si vous ne le faites pas pour une quelconque raison, vous êtes obligé d'effectuer votre service militaire en Suisse. Or, en France, quand on fait l'APD, je fais démentir mon ami Jacques JANSON qui parle d'une journée ainsi que notre collègue Joëlle GARRIAUD-MAYLAM qui parle d'une demi-journée. Moi, je peux vous dire que lorsque l'APD a lieu, elle dure une heure, grand maximum.

Vis-à-vis des Suisses, si nous ne faisons pas le nécessaire entre 18 et 19 ans, ils sont obligés de faire leur service militaire en Suisse, ce qui est autre chose qu'une demi-journée ou une heure de l'APD. Donc, nous avons quand même un gros problème. Pas plus tard que le mois dernier, j'ai été obligé de traiter le cas de trois enfants qui avaient des difficultés et je vous assure qu'à Bern, le responsable fédéral du service militaire, qui est un homme remarquable, fait ce qu'il peut. Cela oblige donc nos enfants à faire leur service militaire en Suisse. Pour les employés et les employeurs, ce n'est pas marrant du tout.

Je vous remercie mon Général.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Nous avons des conventions avec chaque pays pour l'application du service militaire et de la JAPD. Bien entendu, il y a le cas de pays où il y a beaucoup de binationaux. Je pense à l'Algérie. Les Franco-Algériens et notamment ceux qui sont en métropole sont très assidus à la JAPD.

Avec la Suisse, nous venons de mettre quasiment 10 ans pour arriver à changer un texte qui consistait à ne pas nous obliger nous, France, à faire un complément à la JAPD pour les binationaux Franco-suisses, puisque la première convention qui était passée avec la Suisse exigeait qu'ils fassent la JAPD et qu'en plus, ils fassent une préparation militaire de 15 jours-3 semaines, ce que nous n'arrivions pas à faire pour des binationaux qui résidaient en particulier en Suisse. C'était très compliqué. Donc cela, on vient d'arriver à le faire supprimer. C'est simplement le service suisse ou la JAPD.

Ensuite, la détermination de l'âge, je comprends bien que cela pose un problème pour la Suisse bien que cela ne nous en pose pas à nous. C'est un problème suisse et ce n'est pas moi qui vais le

résoudre même si je veux bien l'analyser avec vous. Cela pose un problème pour la Suisse, parce que si un Suisse ne fait pas son service militaire avant l'âge de 19 ans, il va falloir qu'il le fasse à l'âge de 25 ans. 25 ans pour commencer un service militaire, ce n'est probablement pas la meilleure option. Bien sûr vous pouvez lancer l'idée d'essayer de faire décaler, ce que je comprends – 18-19 ans, c'est un créneau qui est très restreint – mais je crains que la Suisse vous réponde : « Ecoutez, nous, on ne peut pas, parce que l'on ne va pas commencer le service militaire à 25 ans ».

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai été un petit peu choquée par le chiffre très faible des convoqués pour l'Europe. On est en dernière position avec 1 004 convoqués alors que c'est quand même eu Europe que réside la majorité des Français de l'étranger. Effectivement, on sait tous dans nos circonscriptions en Europe que la plupart du temps, ces journées n'existent plus. Autrefois, lors de la mise en place, dans ma circonscription, il y en avait plusieurs : à Fribourg, à Stuttgart, à Mannheim, à Karlsruhe, etc. J'ai participé à huit ou neuf d'entre elles. Aujourd'hui, rien. C'est quand même une demande. J'ai essayé, il y a deux ou trois ans maintenant de faire, dans le cadre d'informations pour les lycéens avec des officiers de Metz, une information sur les carrières de l'armée. A ma grande surprise, la salle était comble, le gymnase était plein et les officiers sont restés une heure et demie en plus tellement il y avait de demandes. Donc, les jeunes sont intéressés à ce qu'on leur donne au moins l'information. Cela ne veut pas dire qu'ils vont choisir cette carrière, mais au moins d'avoir ces informations. Vous vous apercevez que beaucoup de jeunes ne savent plus écrire et lire. Nous, on s'apercevait très rapidement qu'en zones frontalières, on avait déjà 15 % de jeunes qui ne parlaient plus français. Dans les pays anglophones, cela doit être encore plus grave.

Vous avez parlé de ce site. C'est une excellente idée, mais je ne sais pas si les jeunes, d'eux-mêmes, iront sur le site du ministère de la Défense. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité, pour les consulats qui ont, la plupart du temps, les mails de ces jeunes, de leur envoyer un mail les renvoyant sur ce site ? Ce serait peut-être une occasion de les aiguiller. Ou alors, quand ils viennent chercher des papiers d'identité par exemple, leur donner l'adresse du site et leur demander de le consulter.

En ce qui concerne la visite médicale, certes on a le problème du coût. Mais au moins, dans les pays d'Europe, les jeunes vont quand même assez régulièrement chez le médecin. En Europe, il y a des accords de Sécurité sociale entre les pays européens et les pays d'Europe. Donc, je pense qu'il y a des solutions surtout si vous remettez aux jeunes un formulaire plurilingue pour que le médecin le remplisse. Ce n'est quand même pas très compliqué.

Je voulais également dire, à propos de la conversation sur la Suisse, qu'en ce qui concerne l'Allemagne, la participation à la JAPD pour les doubles nationaux n'implique pas qu'ils ne feront pas leur service militaire en Allemagne s'ils résident en Allemagne. Ils font leur service militaire en Allemagne malgré la JAPD.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Moi aussi je regrette la non-convocation. Ce que je n'ai pas, c'est la différence entre les recensés et les convoqués. Ce que j'ai, c'est la différence entre les convoqués et ceux qui font réellement leur JAPD. Normalement – et là, la question s'adresse à la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire – 100 % des recensés devraient être convoqués. Ce n'est pas le cas, je sais. La mission, si j'ose dire – puisque c'est comme cela que l'on parle dans l'armée – est à la charge du ministère des Affaires étrangères. Effectivement, je pense qu'il faut que tout soit fait pour que cela soit le cas. Effectivement, vous avez raison, là où on sait que ce n'est pas possible parce qu'il y a des distances importantes, on peut motiver les jeunes en les invitant à aller sur le site. On parlait d'un quizz tout à l'heure. Pourquoi pas. On peut peut-être inventer un système pour vérifier qu'ils sont bien allés sur le site en leur posant quatre questions. En échange, on leur met à disposition sur monservicepublic.fr ou l'équivalent leur certification de JAPD. On découvre des choses pendant que l'on fait ce genre de conférence. Donc, on va peut-être monter quelque chose comme cela. Cela me paraît être une bonne idée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Zurich

Merci, Général.

J'ai également été très interpellée concernant le taux de participation à la JAPD. En tout cas, le taux d'abstention est très élevé. Je voulais savoir s'il y avait des conséquences et quelles conséquences il y a pour les jeunes qui ne participeraient pas.

J'aurais une deuxième interrogation. Dans la mesure où dans certains pays le fait de faire la JAPD et je pense à la Suisse, parce que je suis une élue de Suisse, exempte de faire le service militaire, est-ce qu'il y aurait une possibilité d'ouvrir cette journée également aux autorités militaires locales pour qu'elles puissent aussi, d'une façon ou d'une autre, peut-être pendant une heure de temps, expliquer le militaire. Parce que l'on a affaire à des jeunes qui devront, au moment où ils feront la JAPD, choisir entre le système français ou le système suisse.

Merci.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je réponds déjà à la dernière partie de la question. S'ils viennent à la JAPD, c'est qu'ils ont déjà fait le choix. En principe, ils font leur choix au moment du recensement, je crois. Je ne connais pas chacune des conventions précisément, mais une fois qu'ils sont venus à la JAPD, c'est qu'ils ont fait le choix. Alors maintenant, je n'ai pas d'objection pour que l'on vienne faire un exposé, surtout si cela ne dure qu'une heure – ce qui n'est d'ailleurs pas normal. Normalement, cela dure une journée. Donc, on peut toujours faire des exposés sur la version du service militaire suisse, mais s'ils ont fait la première partie, c'est qu'ils ont fait leur choix.

En ce qui concerne les conséquences pour les jeunes, si vous permettez, je vais commencer par répondre sur la conséquence collective. Je pense que pour les binationaux en particulier, mais même pour les nationaux qui vivent à l'étranger, c'est peut-être bien de leur faire un rappel. C'est pour la Nation qu'il y a une conséquence qui n'est pas très bonne. Ce sont surtout aux Français de l'étranger qu'il faut donner un petit coup de peinture sur ce qui se passe en France, sur la citoyenneté. Dans quelque temps, il va y avoir une modification de la loi pour l'élection des députés de l'étranger. Je pense que cela serait le moment de dire à des jeunes de 17 ans, futurs électeurs au suffrage direct – les mêmes que ceux qui vous élisent – comme cela va se passer. Ce n'est donc quand même pas que pour les individus qu'il y a une conséquence. C'est aussi pour la Nation française. Pour les individus, en métropole, effectivement, ce qui fait que nous avons un succès incroyable et inattendu de 96 % des jeunes qui font la JAPD, c'est le permis de conduire et les concours de la Fonction publique. Maintenant, si un jeune décidait de conduire sans permis et de ne jamais passer de concours, celui-là nous échappe, mais on a quand même un taux de réussite extraordinaire. Les 4 % manquants, franchement, je ne vais pas aller les chercher, parce que ce sont d'abord les handicapés très. Ils sont exempts à partir du moment où il y a plus de 50 % d'invalidité. Mais les 4 % manquants, on ne va pas les chercher parce qu'aller les chercher représenterait un coût impossible. Donc, une double conséquence pour les jeunes. Pour l'étranger, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose de spécifique, parce que l'on disait tout à l'heure que dans les entreprises, on exigeait d'être délivré. Mais les consulats peuvent très bien faire un certificat de participation aux JAPD sur simple envoi d'une documentation ou sur consultation électronique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, simplement pour revenir sur des questions qui ont déjà été abordées, mais je voudrais quand même rappeler que le fait que les attachés de Défense aient disparu dans un certain nombre de pays a été une aubaine. C'est-à-dire qu'ils n'ont plus la charge de faire cela. Alors que dans certains pays il y a des sociétés d'officiers de réserve et même des officiers d'active qui sont

détachés dans des institutions internationales, le fait que ces officiers soient présents n'a pas décidé le consul à organiser ce type de journée.

Enfin, moi, il y a une chose qui me choque profondément, c'est que l'administration délivre un certificat pour quelque chose qui n'a pas été fait pour sa propre administration ou pour elle-même, c'est-à-dire que vous avez besoin de ce certificat pour passer un certain nombre de concours. Donc, les pistes que vous avez évoquées, à savoir le CD avec les quizz, mais également l'association militaire présente en particulier dans les pays d'Europe avec des officiers de réserve, etc., dont je fais partie par ailleurs, je vous assure que là, vous avez des gens volontaires, compétents et qui peuvent parfaitement remplacer un attaché de Défense pour la JAPD.

Egalement, il faut que cette journée – et je suis très heureux de savoir qu'elle s'appelle Journée de Défense et de citoyenneté – soit un rendez-vous citoyen. Le rendez-vous citoyen, c'est également le contact avec l'élu, avec les instances représentatives. Ces jeunes citoyens vont ensuite être électeurs. Il faut donc qu'ils connaissent les instances qui vont les représenter. J'ai suivi beaucoup de JAPD, mais certains consuls n'ont pas voulu que j'assiste à certaines JAPD pour des questions sur lesquelles je n'insisterai pas. La présence de l'élu ne doit pas être facultative, mais elle doit être imposée.

Je vous remercie, mon Général.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

L'élu, ce n'est pas moi qui vais le convoquer. Je n'ai pas vocation à convoquer les élus. Par contre, pour répondre à votre question, bien entendu, tous les réservistes qui sont sur le territoire sont les premiers concernés. Pour autant, s'ils veulent bien y participer et se mobiliser pour, ils doivent. Quant à la participation des militaires d'active, ce sont les consuls qui vont aller les chercher. Eux, à la limite, on ne leur donne pas le choix. Si le Quai d'Orsay me dit qu'il y a des militaires d'active quelque part qui ne veulent pas participer, à part quelques officines où on peut éviter de leur demander de se découvrir, tout le monde doit participer. En métropole, c'est un combat que je mène pour un certain nombre de militaires qui s'estiment au-dessus de cela. Alors, il ne faut peut-être pas demander à un Colonel ou à un Général en place, mais sinon, oui, ils doivent participer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Mon Général, permettez à l'ancien sergent parachutiste appelé que je suis de vous dire tout le plaisir que j'ai eu à vous écouter. En effet, je fais partie de ceux qui regrettent la suppression du service militaire qui était, par les trois jours, une occasion unique d'avoir une photo exhaustive de l'ensemble d'une classe d'âge et qui, ensuite, offrait une occasion unique et que l'on ne retrouve pas aujourd'hui, de brassage social des jeunes encore une fois de toute une classe d'âge. Ce que vous mettez en place et ce que vous nous présentez avec les JAPD tend à pallier cette suppression. Je crois que c'est excellent. Vous y ajoutez une dimension de formation civique et j'espère que le législateur vous suivra dans l'établissement d'un service civique. La Sénatrice Claudine LEPAGE, qui est à mes côtés, a fait plusieurs propositions en ce sens. En tout cas, bravo pour ce que vous faites.

Je vous remercie.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Sergent, il n'était malheureusement déjà plus universel, puisque je disais tout à l'heure qu'un certain nombre de jeunes n'y participaient pas et puis, il n'était pas universel du tout puisque les armées ne convoquaient que 250 000 appelés sur 800 000. D'abord, il n'y avait pas besoin d'un an pour faire un instantané. A priori, la photographie, cela se passe assez vite. En une journée, on a un regard, mais il ne faut surtout pas vouloir comparer ce que va être la JDC par rapport à ce qu'était le service militaire. Mais cela dit, je vous remercie de ce que vous avez dit.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci, Monsieur le Président.

Général, je suis très contente d'apprendre ce que vous mettez en place et j'aimerais bien qu'à l'étranger on puisse le mettre en place effectivement. Ce n'est pas le cas dans mon pays. Je représente le Brésil et nous sommes un petit peu éparpillés dans tout le Brésil.

Par contre, vous avez parlé de la nouvelle journée Défense et Citoyenneté et je souhaite vous parler de la citoyenneté. Il y a une chose qui me choque énormément quand j'ai des nouvelles par TV5, c'est le non-respect du drapeau et de la Marseillaise.

Je suis fille de militaire et c'est une chose qui me choque. Les Brésiliens sont extrêmement nationalistes. Ils respectent leur drapeau, ils chantent l'hymne national à pleine voix et ils connaissent la Marseillaise. Lorsqu'il y a des cérémonies doubles nationales, si je puis dire, ils chantent plus facilement la Marseillaise que certains Français. Je pense qu'il faudrait rajouter cela au niveau de la citoyenneté.

Merci, Général.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Hier, j'ai assisté à un colloque de jeunes citoyens avec les contacts, les élus et la Nation. Une des propositions qui m'a été faite, c'est de faire chanter la Marseillaise et de faire la levée des couleurs à l'occasion des JAPD. Cela rejoint tout à fait ce que vous dites ; le respect des symboles de la France, en particulier du drapeau, mais aussi de la Marseillaise puisque le drapeau, c'est l'affaire récente de la FNAC, mais la Marseillaise, souvenez-vous tout de même de certains matches de football. Cela me fait très plaisir que vous disiez cela, parce qu'on avait l'impression que c'était l'apanage des militaires de se choquer de ce genre de chose. Il ne faut surtout pas que ce soit cela. Il faut même que les militaires ne montent pas au créneau sur ce genre d'affaire, mais que ce soit les citoyens et leurs élus qui soient les porte-parole de la Nation. Donc, cela me fait très plaisir que vous disiez cela Madame.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Je trouve, moi, qu'une journée, c'est trop peu. Quand elle est réduite à une heure, alors vraiment, c'est l'inutilité totale. Je souhaiterais que si cela ne peut pas être semaine qu'il y ait au moins une journée complémentaire. Peut-être pas obligatoire, si c'est une question de financement.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Vous savez que cela a fait l'objet d'un long débat. C'est quasiment remis sur le grill à chaque fois. Je ne défends pas le fait qu'il s'agisse d'une journée ; c'est le législateur qui décide. Je crois qu'une journée, c'était un compromis. Ce n'est pas suffisant, mais c'est déjà mieux que pas du tout. Une des hypothèses évoquées a été de faire trois jours. J'ai fait le calcul et en particulier le chiffrage. C'est irraisonnable dans la situation de la France actuellement et ce n'était déjà pas raisonnable avant, parce qu'il y a tout simplement l'affaire de l'hébergement. Figurez-vous que l'on a fermé les casernes. On les a vendues. Il y a également la nourriture. Pour l'instant, on ne paye que le déjeuner. Il y a donc plein de problèmes pratiques.

Par contre, sans trahir de secret, le projet BEAUDOIN répondra peut-être en partie à votre souci, puisqu'il propose des étapes qui ressemblent un petit peu à ce que vous dites.

Monsieur le président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

Mon Général, j'ai été très sensible à la terminologie que vous utilisez dans certains de vos modules. Le vivre ensemble, je trouve cela très bien. Plusieurs demandes ont été faites pour que les Français de l'étranger soient aussi intégrés dans ce vivre ensemble. Nous avons une population assez jeune dans beaucoup de communautés françaises qui ont besoin de vivre entre eux et de vivre dans les

pays où ils habitent. Je me dis que peut-être vous pourriez vous saisir de l'approche modulaire que vous avez de votre enseignement pour ajouter un module, voire deux, qui seraient adaptés aux besoins ou qui donneraient des réponses aux jeunes dans certaines communautés à l'étranger. On peut penser peut-être à l'Europe, peut-être distinguer les pays, mais je crois que les élus seraient certainement très intéressés de participer à ce genre d'exercice et peut-être de fournir un petit peu d'informations qui pourraient se retrouver dans le module et créer un syllabus.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Je fais une réponse de principe : la réponse est oui. Ce que vous dites est tout à fait intéressant. Je crois que plus encore à l'étranger qu'en France, il faut créer un sentiment de cohésion et d'appartenance. Nous voulons bien coordonner les travaux qui seront faits par Monsieur DEMARQUIS et avec vous pour créer des outils spécifiques que nous mettrons sur Internet pour que les intervenants puissent aller les chercher et, si on ne peut pas faire venir les jeunes, que les jeunes eux-mêmes puissent aller les consulter. C'est une bonne chose.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, je suis élue des Français d'Allemagne et aussi médecin en chef de réserve. Je voudrais rebondir sur le problème entre les recensés et les convoqués, en particulier en Allemagne. Dans la circonscription sud, par exemple, les jeunes sont encore convoqués lorsqu'ils habitent autour de Munich. En ce qui concerne les autres – et ceux du Bade-Wurtemberg en particulier – ne sont pas convoqués. Soit ils reçoivent le formulaire quand ils ont l'âge requis, soit ils ne le reçoivent pas, mais s'ils le demandent, ils le reçoivent. Or, c'est quand même assez étonnant, parce que le Bade-Wurtemberg, c'est un des derniers endroits où il existe une garnison française dans le cadre de la brigade franco-allemande. Je me demande s'il ne serait pas possible d'étudier des possibilités de réactiver cette JAPD. Cela aurait encore plus d'intérêt dans le cadre de l'évolution de la JAPD en JDC. Pourquoi ? Parce que cela permettrait d'informer les jeunes sur les métiers de la défense et par là même de recruter des bilingues qui manquent souvent. Je trouve que c'est quand même quelque chose que l'on pourrait étudier. Je parle de l'Allemagne, mais cela doit être valable dans d'autres pays également. Informer sur les métiers de la défense à l'étranger vous permet de recruter des gens qui sont bilingues et que vous n'avez pas à former dans des langues étrangères.

Je voudrais ajouter un point sur la visite médicale. C'est une très bonne idée. Bien sûr, en tant que médecin, je ne vais pas dire le contraire. C'est même très important. Par contre, la mise en place, malheureusement, de formulaires plurilingues ne résoudra pas le problème des coûts, parce qu'il faudra savoir qui paye le fait de remplir le formulaire. Un médecin allemand ne remplira pas le formulaire gratuitement. Je peux vous le dire tout de suite.

Je vous remercie.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Ce que vous soulignez est vrai. J'en parlais ce matin même avec le Colonel PASQUIER qui est à ma droite, qui a commandé le bureau du service national de Strasbourg et qui a été confronté à cette affaire-là. On était, de temps en temps, en particulier avec l'Allemagne, confrontés à des problèmes de périmètre entre les ministères. Autant, lorsque l'on dit que l'on fait une JAPD en Côte-d'Ivoire, cela se fait facilement, autant en Allemagne, l'ambassade, située à Berlin, éprouve des difficultés à mobiliser le régiment français qui est à côté. Donc, on va essayer de résoudre ce problème entre le ministère des Affaires étrangères et les forces françaises. On va s'y employer.

Ensuite, pour la motivation des jeunes, j'ignorais ce qui a été dit tout à l'heure concernant l'Allemagne. Si le jeune qui fait sa JAPD fait de toute façon le service militaire en Allemagne, je comprends que sa motivation soit un peu moins forte.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nelly MULLER.

Madame Nelly MULLER, membre élu de la circonscription d'Athènes

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Général, pour votre exposé. Je voulais vous dire que je représente la Grèce, la Turquie et Chypre. En Grèce, cette journée se déroule admirablement bien. Tous les métiers de l'armée y sont représentés. On incite beaucoup les jeunes à s'engager. En revanche, en Turquie, c'est un petit peu plus embêtant. Déjà, il n'y en a pas et puis, en plus, nos binationaux doivent faire leur service militaire. La JAPD n'est pas reconnue par la Turquie. Ne pourrait-on pas trouver un système ? Parce que ces jeunes sont envoyés dans l'est du pays, ils font 12 à 14 mois de service militaire. C'est très difficile pour eux. J'ai eu beaucoup de demandes de parents qui avaient peur parce que leurs enfants partaient dans un endroit assez difficile. Donc, est-ce que l'on ne pourrait pas trouver ? Parce qu'il n'y a pas de convention avec la Turquie, à moins que je me trompe, mais je n'en ai pas trouvé. Ceci est un petit peu embêtant.

On parle ensuite de cette visite médicale. Effectivement, à l'étranger, elle est très chère. En Grèce ou en Turquie, elle s'élève à 100 euros, ce qui est quand même très cher. En revanche, nous avons, sur le site du consulat, nos médecins qui sont répertoriés. C'est une magnifique publicité qu'on leur fait. On pourrait peut-être leur demander que ce jour-là, ils offrent leurs services. C'est justement mon idée. Après, cela va peut-être faire bondir des gens. Moi, je trouve que c'est une magnifique publicité qu'on leur fait et ils pourraient, une fois de temps en temps, rendre service aux consulats et à nos concitoyens qui sont à l'étranger.

Monsieur le Général de division Robert AUGIER de CRÉMIERS

Très rapidement, pour la première partie de la question, vous comprenez bien que la convention m'échappe complètement. Il y a des conventions avec de nombreux pays, mais on ne peut pas forcer un pays à échanger un an et demi de service militaire contre une demi-journée. Si le pays veut bien, on le fait ; s'il ne veut pas, ce n'est pas possible.

En ce qui concerne la visite médicale, s'il y a une caisse d'Assurance maladie française, cela peut se faire, mais pas dans le cas contraire, à moins que le Quai d'Orsay n'accepte de payer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Mon Général, il y a à peu près trois mois, presque quatre mois, vous aviez eu la bonté de me contacter pour justement parler de la JDC. A cette occasion, je vous avais parlé de la JAPD dans nos postes en indiquant les difficultés que nous rencontrions, qui étaient des difficultés d'ordre financier, etc.

J'ai assisté ensuite et au final à la dernière réunion sur la JDC au ministère de la Défense où il y avait tous les différents partenaires (Santé, Education, etc.). A cette occasion, j'avais signalé que j'avais trouvé tout cela très intéressant, mais que malheureusement rien n'avait été indiqué et rien ne reprenait la spécificité de nos jeunes Français à l'étranger. J'avais demandé à ce qu'il y ait une nouvelle réunion à ce sujet. Donc, je suis toujours demandeur et preneur de la réunion.

Ceci posé, je vous ai trouvé quelquefois assez dur avec nos postes en ce qui concernait l'organisation de la JAPD. Effectivement, on parle toujours de ce qui ne va pas. Moi, je me permettrais simplement de faire remarquer le travail remarquable que font un certain nombre de nos postes en particulier avec la Royal à l'occasion d'escales de navires de la Royal et qui utilisent cette possibilité pour faire la JAPD.

Je suis également demandeur, lors de la prochaine réunion, mon Général, d'une discussion sérieuse sur le matériel qui sera mis à disposition, parce que j'ai fait de la JAPD et je suis incapable de commenter sur les métiers de l'armée étant donné que tout ce que j'ai fait à l'armée, c'est trois jours. Il est important que l'on ait à disposition un certain matériel de façon à ce que nos postes puissent le faire.

A l'occasion de la mise en place de la JDC, il est bien évident que la DFAE adressera un télégramme circulaire à l'ensemble de nos postes, certes pour leur dire ce que sera la JDC, mais également leur rappeler certaines obligations qui, semble-t-il, d'après les élus, ont été perdues de vue. A cette occasion, il sera indiqué qu'il faut s'appuyer sur toutes les ressources vives de la circonscription, en particulier comme il a été dit, les officiers de réserve s'il y en a. Je pense aussi aux enseignants, parce que si l'on fait de la citoyenneté, ils doivent être en première ligne et non pas le consul nécessairement seul.

Enfin – nous l'avons déjà dit à certains de nos postes et ce sera redit à l'occasion du séminaire des nouveaux consuls généraux qui doit avoir lieu en juin – la présence des élus paraît un plus, pour ne pas dire une évidence.

Merci.

Monsieur le Président

Merci, mon Général. Vous avez vu l'intérêt que présentait votre thème pour tout le monde. Moins de passion que le sujet précédent sans doute, mais tout autant de questions et d'intervenants. Merci beaucoup au nom de tous.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n° 1 : **Indemnisation des orphelins de Harkis résidant dans un des pays membres de l'Union européenne**

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés

L'Assemblée des Français de l'étranger,

constatant

- que les orphelins de Harkis résidant dans un des pays membres de l'Union européenne n'ont pas pu avoir connaissance des règles concernant le délai de dépôt des demandes relatives au « capital orphelins » ;
- que ce fait constitue une discrimination par rapport aux orphelins résidant en France ;
- que lesdits orphelins ne bénéficient pas des avantages sociaux accordés à ceux demeurant en France ;

demande :

que la période de forclusion soit levée pendant une période d'un an, pour permettre à ces derniers de bénéficier des mêmes droits que leurs homologues résidant en France.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n°2 : Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

à la suite de l'intervention sur la JAPD du général de division Robert Augier de Crémiers, directeur du Service national,

Constatant

- que nos jeunes résidant à l'étranger n'ont désormais pratiquement plus d'informations sur les possibilités de formation et de carrière dans les armées ;
- que depuis la suspension de la conscription, la tenue des JAPD se faisant de plus en plus rare et ayant disparu de fait dans de nombreux pays, le certificat de satisfaction aux obligations militaires est néanmoins délivré de façon automatique, sans que les jeunes Français aient eu connaissance des possibilités de formation et de carrière dans les armées ;
- qu'il existe un enregistrement DVD, fort bien fait, traitant des différentes possibilités à se former à un métier et faire carrière dans les armées ;

Demande :

- l'envoi d'un courriel par les consuls généraux aux jeunes recensés au titre de la JAPD, les sensibilisant aux possibilités offertes par les quelque 400 métiers exercés dans les armées ;
- qu'une mention spéciale soit effectuée en ce sens sur les sites Internet consulaires ;
- que le DVD mentionné *supra*, mis à jour régulièrement, soit complété par des informations civiques et soit disponible sur les sites des consulats.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Motion n°1 : **Pérennité du Service de chirurgie de l'Institut national des Invalides (INI)**

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que la pérennité du Service de chirurgie de l'Institut national des Invalides pourrait être menacée dans le cadre de la restructuration des hôpitaux de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) ;
- que le chirurgien de l'INI ne pratique pas son art uniquement en ces lieux, mais également à l'hôpital du Val-de-Grâce, et a donc un nombre suffisant d'interventions dans son catalogue opératoire annuel pour répondre aux critères opératoires d'excellence ;
- que les traitements chirurgicaux spécifiques et nécessaires aux pensionnaires requièrent une compétence particulière, à savoir :
 - le traitement chirurgical de reprise de moignons,
 - le traitement à long terme des « pieds de mine »,
 - le traitement chirurgical des escarres, dont le suivi est particulier (prévention et maîtrise des infections, soins intensifs et longs de rééducation fonctionnelle pour éviter les récurrences),tous soins que très peu d'hôpitaux sont actuellement en mesure de proposer ;

demande

- que ce service de chirurgie, malgré son nombre relativement réduit d'interventions annuelles, soit maintenu de façon à pouvoir continuer sa mission d'origine, à savoir délivrer des soins de qualité à ses pensionnaires.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

IN MEMORIAM

Le commandant Henry-Jean LOUSTAU est né en 1923 à Ville d'Avray dans les Hauts-de-Seine. Il est décédé le 10 juillet 2010 entouré de sa famille.

En 1942, il entre en résistance, contre l'envahisseur. Etudiant à Toulouse, il commence par faire passer des messages vers Bordeaux et entre dans la clandestinité au sein de l'Organisation de Résistance de l'Armée créée par le général Frère.

Ce n'est que plus tard qu'il reçoit la mission, du service de renseignement de la France Libre, d'organiser les maquis de l'Armée Secrète. C'est à partir de 1943 et jusqu'en 1944, qu'il prend la tête du maquis qui couvre le Limousin, la Dordogne, et une partie du centre.

Promu officier en 1944, il prend part aux combats de Royan et sur le front de l'Est en 1945.

Après la guerre, il choisit le métier des armes dans l'active comme sous-lieutenant et part pour l'Indochine en 1945. Cinq ans plus tard, Il est promu capitaine. Après l'Indochine, c'est en Algérie qu'on retrouve le capitaine LOUSTAU à la tête de la Demi Brigade des Fusiliers de l'Air, en 1956.

La situation insurrectionnelle que le capitaine trouve en Algérie le traumatise profondément ; lui qui est demi-pied-noir, est lié par le sang aux Français d'Algérie.

Promu commandant, il a occupé les fonctions de chef de cabinet du Haut-commissaire de Nouvelle-Calédonie et dépendances.

L'abandon par la France de l'Algérie, le commandant LOUSTAU ne l'a pas accepté. Il quitte l'armée et choisit l'exil au Brésil, chez Saint-Gobain comme cadre supérieur de 1962 à 1968. Ce n'est qu'en 1981 qu'il rentre en France, après un séjour en Espagne et au Portugal. Il fut président de l'Union des Parachutistes de 1986 à 1990. Il est l'auteur de quatre ouvrages retraçant ses expériences militaires.

Ses Etats de service sont impressionnants : Grand Officier de la Légion d'honneur et Grand-croix de l'Ordre national du Mérite. Le commandant LOUSTAU, blessé à quatre reprises au combat, était titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 avec 5 citations, de la croix de guerre des Théâtres des opérations extérieures, avec 10 citations, de la Croix de la Valeur militaire avec 2 citations et de nombreuses décorations étrangères.

Mon Commandant, cher Henry-Jean LOUSTAU ; les anciens combattants de la commission garderont un souvenir ému de ta présidence, au cours de laquelle tu nous as communiqué le respect, la discipline et le courage pour perpétuer la tradition militaire qui était tienne. Désormais tu fais partie de la race des seigneurs. Sache que la commission continuera la mission que tu as engagée pour venir en aide à nos camarades en difficultés.

Tu es parti vers l'Olympe rejoindre tes illustres prédécesseurs. Là où tu es, nos ennemis n'entreront jamais. Maintenant repose-toi de tes travaux terrestres, car tu as combattu le bon combat. Nous ne te disons pas adieu, mais au revoir mon Commandant.